

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 19 décembre 2002

Messagerie

Projet de loi ouvrant un crédit de fonctionnement au titre de subvention cantonale annuelle de 30 000 F à l'association « Les archives de la vie privée »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 30 000 F est accordée à l'association « Les archives de la vie privée » au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2003 sous la rubrique 21.05.00.365.06.

Art. 3 But

Cette subvention doit permettre à l'association « Les archives de la vie privée » de rechercher, conserver et restaurer les archives liées à la vie privée en vue de leur valorisation auprès du public.

Art. 4 Durée

Cette subvention est octroyée pour trois ans, et avant toute demande de renouvellement, l'association présentera un rapport d'évaluation.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, et de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi qui vous est soumis a pour but d'allouer une subvention à l'association « Les archives de la vie privée » (ci-dessous les AVP). Cette association a pour but de rechercher, conserver et exploiter les archives liées à la vie privée en vue de leur valorisation auprès du public.

1. Origine

Les AVP ont été fondées en 1994 par des historiens et des historiennes soucieuses de ne pas laisser échapper un patrimoine qui, dans les années 80, n'était encore que peu pris en considération par les lieux d'archives officielles : le patrimoine des « petites gens ». Ce terme, aujourd'hui connoté péjorativement, traduit plutôt la « petitesse » de l'intérêt du champ de l'histoire pour les classes populaires (outre l'histoire du mouvement ouvrier).

Ces « gens sans histoire » sont pourtant toutes les personnes qui n'occupent pas des postes de pouvoir, toutes celles qui travaillent dans l'ombre et qui ne font pas parler d'elles. Cette discrétion, subie ou voulue, ne cache pas moins des trésors du point de vue du patrimoine archivistique : photographies, films, manuscrits, carnets de dessins, journaux intimes, carnet de compte, livres de cuisine, objets personnels, témoignages écrits, visuels et oraux.

Du fait de leur appartenance au monde du privé, les femmes constituent une part importante de ce public, restées cependant dans l'ombre du fait notamment du désintérêt des historien-e-s désormais traditionnel-le-s pour la petite histoire de tous les jours.

Aujourd'hui, les sources privées appartiennent à un champ contemporain de l'historiographie. L'histoire de la vie privée se développe partout en Europe. Ces archives dites privées permettent de mettre en évidence la vie intime : intimité du cercle familial ou conjugal mais aussi intimité psychologique au travers des correspondances, des journaux intimes, des autobiographies. Elles rendent compte à la fois du travail familial et domestique ainsi que de la gestion des métiers artisanaux et proviennent dans une très large mesure du temps et du soin que les femmes ont de tout temps apporté à la gestion de cette vie de tous les jours.

2. Buts et objectifs

Les AVP, dans le but de rendre visible l'apport de ces personnes à l'histoire, effectuent un travail de conservation de ces valeurs culturelles. Elles entendent ainsi les mettre à disposition d'un public de chercheurs et chercheuses soucieux-ses de mieux comprendre la vie privée, en particulier des femmes au sein de la famille. L'association mène une action à la fois sociale et politique en contribuant, en parallèle aux archives publiques, à réduire la perte d'objets culturels tels que cahiers de souvenirs, album de photographies, cartes postales ou encore lettres d'amour. Elle effectue aussi un travail de visibilisation du rôle des femmes dans la société, de valorisation de leurs actions sociales et de compréhension de leur quotidien.

Quelques recherches, en particulier une étude réalisée en 1997, par M^{me} Anne-Marie Käppeli, constatent une exclusion importante des traces de femmes en regard de l'investissement de la sphère privée par ces dernières. Les explications à cela sont de deux ordres : « D'une part, dans le monde des archives, il existe un principe de classification qui veut que les femmes apparaissent la plupart du temps sous le nom de la famille ou du père. Elles deviennent ainsi invisibles, historiquement ignorées. D'autre part, la constitution des généalogies et des biographies du XIX^e siècle repose avant tout sur des documents masculins.

Les premières années d'activité des AVP témoignent du besoin réel qu'ont les gens de toute provenance de laisser une trace de leur vie et de transmettre leur mémoire aux générations futures. Les donateurs et donatrices de fonds se multiplient d'année en année (environ 100 fonds ont déjà été déposés). Les manuscrits reçus constituent une palette de plus en plus large de documents témoignant de la vie privée.

Si les AVP ont pour fonction principale de recueillir et de conserver les documents selon un classement bien défini, elles n'entendent toutefois pas demeurer un simple lieu de stockage et se substituer uniquement aux greniers et cartons qui abritaient jusqu'alors papiers de famille, journaux intimes et autres récits biographiques.

Elles veulent aussi favoriser les études historiques, sociologiques et ethnographiques en préparant, d'une manière systématique, un terrain inédit de recherches. Elles entendent également être un lieu vivant et de mise en valeur de ces documents. Pour ce faire, elles se sont associées à des événements culturels et historiques afin de sensibiliser l'opinion publique sur l'intérêt de cette facette de notre histoire.

3. Les activités des Archives de la vie privée

En 1996, les AVP ont publié « Des centaines de résolutions et une petite révolution... », une brochure destinée à célébrer le centenaire du Premier Congrès national des intérêts féminins et à encourager, notamment les femmes, à léguer non seulement les archives de leur association mais aussi leurs propres archives.

En 1997, à l'occasion du Printemps carougeois et en collaboration avec le Musée de Carouge, les AVP ont conçu, sur le thème « Le temps des passions », une lecture théâtrale d'une correspondance amoureuse issue de leurs archives.

La collaboration des AVP avec d'autres institutions archivistiques romandes s'est élargie par la participation aux « Etats généraux du patrimoine » qui se sont tenus dans le canton de Vaud en décembre 1997.

En 1998, dans le cadre de « Femmes-Tour-CH98 » en lien avec la célébration des 150 ans de la constitution de l'Etat fédéral, les AVP ont contribué à mettre en valeur les documents privés et l'œuvre d'une Genevoise célèbre, contemporaine de ces événements, à savoir, Amélie Munier-Romilly, femme peintre et épouse du recteur de l'ancienne Académie de Genève.

En 1999, proclamée « Année internationale des personnes âgées » par l'ONU, les AVP ont préparé une campagne de prospection de la mémoire de la vie privée du XX^e siècle auprès des personnes âgées, en lançant un concours d'écriture autobiographique : 340 récits sont parvenus aux AVP.

En 2001, à l'occasion du 14 juin, les AVP ont présenté, dans le foyer de la Comédie de Genève, une exposition intitulée « Vies ordinaires, vies singulières » qui a révélé la richesse de fonds photographiques. Cette expérience encourage les membres de l'association à poursuivre, par un travail de prospection en cours, cette sauvegarde de la mémoire, en particulier auprès des personnes âgées. La réalisation de ces projets ouvre par ailleurs de nouvelles perspectives d'expositions en lien avec des institutions genevoises, en particulier les HUG.

Aidée, jusqu'à peu, dans ce travail par des personnes au bénéfice de mesures actives prévues par la LACI et employées par l'atelier « A Faire A suivre » qui a fermé ses portes fin juin 2001, l'association doit recourir aujourd'hui à du personnel rémunéré si elle veut mener à bien les projets en cours. C'est pourquoi, elle sollicite de l'Etat de Genève une subvention annuelle de fonctionnement de 30 000 F. Ce montant, outre les frais courants liés à son activité, permettra d'engager, dans un premier temps, une personne

à 25%. Ce quart de poste de travail permettra néanmoins d'assurer un suivi dans la conservation des fonds d'archives déposés auprès de l'association.

Par ailleurs, une collaboration a été mise en place avec les Archives d'Etat, les activités de ces deux entités ne sont ni concurrentielles ni redondantes. En effet, les Archives publiques, questionnées sur ce sujet, n'ont pas pour tâche prioritaire d'effectuer le travail des AVP, en ce qui concerne le travail de prospection d'archives de la vie privée, dans une approche essentiellement en histoire de la vie privée des femmes, de même que toute forme d'animations socioculturelles au programme de l'association.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : Budget prévisionnel 2003

Les Archives de la Vie Privée

Budget prévisionnel 2003

RECETTES

Subvention Etat de Genève	30 000.–
Subvention Ville de Carouge (Loyer)	1 500.–
Cotisations des membres	1 560.–
Intérêts Compte postal	50.–
Total des recettes	<u>33 110.–</u>

DEPENSES

Salaire brut (archiviste, poste à 25%)	19 200.–
Cotisation AVS	969,60
Frais administratifs AVS	46,10
Cotisation chômage	288.–
Cotisation assurance maternité	38,40
Cotisation allocation familiale	<u>326,40</u>
	20 868,50
Loyer	1 236.–
Assurances choses	271.–
Frais de bureau et Poste	1 000.–
Téléphone	1 500.–
Matériel de conservation pour archives	3 500.–
Scannage photos d'archives	3 000.–
Manifestations	1 500.–
Acquisition de livres	225.–
Total des dépenses	<u>33 100,50</u>
Excédent de recettes	<u>9,50</u>